



E21000065/13

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

ENQUÊTE PUBLIQUE ayant pour objet la déclaration d'intérêt général des travaux de reprofilage et de remodelage du ravin des Bruns sur la commune de **LES THUILES**.

(du 2 août au 20 août 2021)

CONCLUSION ET AVIS
de Philippe MARIE
Commissaire Enquêteur

Destinataires :

Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement
Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MARSEILLE

Le dossier vise :

- l'intérêt général des travaux de correction torrentielle du ravin des Bruns sur la commune des Thuiles ;
- à permettre à la collectivité locale de se constituer maître d'ouvrage de ces travaux ;
- à permettre l'accès aux propriétés privées notamment pour la réalisation des travaux intégralement pris en charge par la commune ;
- à permettre à la commune l'entretien ultérieur de ces aménagements.

Inscrits dans le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé en 2014, ces aménagements visent à réduire les effets d'éventuels débordements du lit aval du radier des Bruns.

Initialement prévus à l'automne 2020 afin de ne pas déranger les espèces hibernantes et d'éviter la période de sensibilité les travaux n'ont pu être réalisés.

Aucune espèce floristique et aucune faune aquatique ne sont menacées.

Les impacts sur les autres faunes, notamment animales sont faibles, voire modérés.

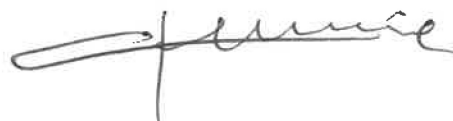
Aucun arbre ne sera détruit sauf ceux susceptibles de compromettre la réalisation de travaux ; le nombre paraît très limité selon l'étude de l'ONF.

En **CONCLUSION** ce dossier n'appelle de ma part aucune remarque particulière.

J'émet donc un **AVIS FAVORABLE** sur cette demande, en précisant toutefois que les prescriptions de l'ONF devront être strictement respectées compte-tenu des lieux et de la présence de deux habitations situées dans le périmètre de ce dossier.

Pour la même raison les travaux ne devront être réalisés qu'en assec afin de ne pas provoquer un risque d'inondation, bien que ce ruisseau soit d'un débit très faible voire inexistant.

A Digne les bains le 24 août 2021



Philippe MARIE
Commissaire Enquêteur